



# Journée du Patrimoine

16 septembre 2016

12ème édition

" PATRIMOINE ET CITOYENNETE "



Faisons ensemble une promenade dans le Centre bourg à la découverte de notre patrimoine en relation avec la citoyenneté.

Nous espérons que nous vous ferons partager le plaisir que nous avons eu à préparer cette JOURNEE DU PATRIMOINE



**En cette 12ème journée du patrimoine sur notre commune, nous allons explorer ensemble le thème de la citoyenneté.**

Tout d'abord, qu'est-ce que la citoyenneté ?

Au sens propre du dictionnaire : la citoyenneté est la qualité de citoyen. Elle permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une société, d'un état aujourd'hui et de participer à la vie politique.

En France, à la révolution française, le terme citoyen est utilisé, prenant la place au niveau local de bourgeois, puis au niveau national de sujet. S'instaure alors une égalité puisque tout homme peut être appelé citoyen sans hiérarchisation.

C'est la révolution de 1789 qui transforme les français en citoyens pourvus de droits politiques garantis par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

En 1791, seuls les citoyens actifs peuvent être électeurs ou éligibles. Les femmes en sont exclues.

**La première république** (1792-1804) fait suite à la révolution de 1789 et prend fin suite au coup d'état de Napoléon 1er.

**La seconde république** (février 1848 - décembre 1852) intervient après la révolution de février 1848. Elle est considérée comme une république sociale. Elle fait passer de nombreuses réformes comme le suffrage universel masculin (2 mars 1848) ou encore l'abolition de l'esclavage (par Victor SCHOELCHER le 27 février 1848). Louis Napoléon Bonaparte, premier président de la république française installe le second empire.

**La troisième république** (4 septembre 1870 - juillet 1940) intervient après la défaite de Napoléon III à la bataille de Sedan. Elle prend fin le 10 juillet 1940 par la délégation des pleins pouvoirs au maréchal Pétain avec l'instauration de l'"Etat français" aussi appelé régime de Vichy. Le régime de Vichy prend fin de fait lors de la libération de la France en Août 1944. Un gouvernement provisoire est mis en place de 1944 à 1946.

**La quatrième république** (1946-1958) fut proclamée suite à un référendum de la nouvelle constitution.

**La cinquième république** (de 1958 à nos jours) intervient après la modification constitutionnelle de septembre 1958 par référendum. Elle est marquée par la personnification du pouvoir : le président est élu au suffrage universel direct à partir de 1962. A ce jour, il y a eu sept présidents : Charles de Gaulle (1962-1969), Georges Pompidou (1969-1974), Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981), François Mitterrand (1981-1995), Jacques Chirac (1995-2007), Nicolas Sarkozy (2007-2012) et François Hollande (depuis 2012). Depuis 2000 le septennat a été remplacé par le quinquennat.

**La république est le seul régime capable de permettre à l'homme de participer en tant que citoyen à la vie de son pays.**



Au cours de la cinquième république, les droits du citoyen ont évolué. Les femmes ont acquis la citoyenneté en 1944 et l'âge d'être citoyen a été modifié en 1974 de 21 ans à 18 ans. De plus, notre société actuelle nous a amenés à être citoyen européen suite au traité de Maastrich en 1992.

La citoyenneté ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique par la possession de la nationalité française et de ses droits civiques et politiques. Elle se définit aussi aujourd'hui comme une participation à la vie de la cité.

Cependant, les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique.

Toutefois, un citoyen actif a un rôle essentiel à jouer, qui prend tout son sens avec l'exercice du droit de vote. C'est à ce moment que le citoyen apporte sa contribution majeure à la société. En votant, mais aussi en faisant acte de candidature à une élection, il fait valoir son point de vue, change ou confirme les gouvernants, ou encore (dans le cadre du référendum) décide des grandes orientations de la politique nationale.

En dehors des élections, les citoyens peuvent également, de façon quotidienne, jouer un rôle important dans la société. Par exemple, ils peuvent adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique et, ainsi, tenter de faire évoluer la société dans laquelle ils vivent, de venir en aide aux autres ou d'influencer la politique nationale.

De même, l'attitude individuelle des citoyens est importante. Les comportements de civisme (politesse, respect des biens publics...) sont pour beaucoup dans le caractère apaisé d'une société.

Le citoyen possède différents types de droits :

- **des droits civils et des libertés essentielles** : droit de se marier, d'être propriétaire ; droit à la sûreté, à l'égalité devant la loi, devant la justice et dans l'accès aux emplois publics ; liberté de pensée, d'opinion et d'expression, de religion, de circulation, de réunion, d'association ou de manifestation ;

- **des droits politiques** : droit de voter, de se présenter à une élection, droit de concourir à la formation de la loi par la voie des représentants (députés) qu'il élit (article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789) ;

- **des droits sociaux** : droit au travail, droit de **grève** (Arrêt du travail par les salariés d'une entreprise ou d'un service pour la défense de leurs intérêts communs), droit à l'éducation, à la Sécurité sociale.

Le citoyen doit aussi remplir des obligations :

- respecter les lois, participer à la dépense publique en payant ses impôts, participer à la défense du pays...

Description à haute voix de la charte de la laïcité

## MONUMENT AUX MORTS

Après la première guerre mondiale 1914-1918 l'état français demande à chaque commune d'ériger un monument commémoratif pour perpétuer le souvenir des enfants de la commune morts pour la patrie.

Par délibération du conseil municipal du 29 août 1919 le conseil accepte un projet dont le coût est estimé à 4000 francs dont le financement est assuré par un prêt consenti à la commune par deux habitants.

Après avoir demandé l'avis aux habitants il est décidé de l'ériger dans l'ancien cimetière, aujourd'hui parc public, le 30 avril 1920 ainsi que l'embellissement datant du 26 mars 1920.

Il a été jugé utile de déplacer le cimetière pour raison d'hygiène et de manque de place, à la périphérie du bourg en 1909.

La fourniture et la pose d'un monument à la gloire des soldats morts pour la FRANCE sont confiées à M.L MORNET entrepreneur de monuments funéraires à St ELOI lors de la séance du conseil le 12 octobre 1921. L'état verse une subvention de 450 francs à titre de participation aux dépenses de construction du monument aux morts.

Il y a eu 2 entourages différents. Le premier entourage a été fait avec 4 obus aux quatre coins reliés par une grosse chaîne. Le deuxième entourage a été composé d'une grille en fer forgé fermée à clefs afin de faire respecter le symbole sacré des morts pour la FRANCE.

Le 9 mars 1984 une plaque a été rajoutée sur le monument pour les soldats morts pour la FRANCE durant la guerre de 1939-1945. Comme vous pouvez le voir, il s'agit de Fernand PODEVIN âgé de 34 ans qui a perdu la vie le 19 juin 1940 dans la forêt de Charmes à ESSEGNEY dans les VOSGES. Toutes les cloches de FRANCE sonnaient le tocsin pour annoncer la fin des hostilités lorsqu'un soldat ennemi caché tira une balle et le tua alors même qu'il sortait de son campement.

A ce jour, il est rendu hommage aux soldats mort pour la patrie le 19 mars (fin de la guerre d'Algérie le 19 mars 1962), le 8 mai (armistice deuxième guerre mondiale 1939-1945), le 14 juillet (fête nationale) et le 11 novembre (fin de la première guerre mondiale 1914-1918).

Nos 9 appelés sont morts au champ d'honneur en combattant ou morts pour la France de blessures ou maladies de guerre à l'hôpital militaire. Ils sont tous nés à SAINT-ROGATIEN sauf 3 Pierre COUSINEAU né à St Médard, Maurice EMARD né à Fouras et Gaston GOUACHON né à Périgny. Leurs parents étaient cultivateurs et eux aussi. Ils sont dirigés vers les régiments d'infanterie sauf René BRAUD qui fut cuirassier et Fernand PODEVIN qui fut dans l'artillerie.

Fiches individuelles de nos poilus

**Maurice EMARD**, né à Fouras en 1882, mort le 20/09/1914 dans l'Aisne, à la ferme du Temple/Pontavet à 32 ans. Mort au champ d'honneur.

**René BRAUD**, né à St-Rogatien en 1892, célibataire, mort le 23/09/1918 dans l'Aisne au bois des Frères, chemin des dames à 26 ans Mort au champ d'honneur.

**Pierre COUSINEAU**, né en 1894 à St-Médard, mort le 27/05/1918 dans l'Aisne à Chavignon, Chemin des Dames à 24 ans. Mort au champ d'honneur.

**Eugène GRAVOUIL**, né en 1884 à Périgny, mort le 13/05/1916 dans la Meuse, Chaumont-sur-Aire à 32 ans. Mort au champ d'honneur.

**Flavien ORGERON**, né en 1881 à St-Rogatien, mort le 3/09/1916 dans la Somme, Cléry-sur-Somme à 35 ans. Mort au champ d'honneur.

**Ulysse ROBLIN**, né en 1896 à St-Rogatien, célibataire, mort le 5/05/1917 dans l'Aisne, à Vauclair-Craonne à 21 ans. Mort au champ d'honneur.

**Alphonse VEDEAU**, né en 1894 à St-Rogatien, célibataire, mort le 4/07/1915 dans le Pas-de-Calais, à Grouy-en-Ternois. Mort au champ d'honneur.



**Gaston GOUACHON**, né en 1899 à St-Rogatien, mort le 2/05/1919 à Moosch dans le Haut-Rhin à l'hôpital suite à une maladie contractée en service commandé, à 20 ans. Mort pour la France.

**Fernand PODEVIN**, né en 1906 à St-Rogatien, marié, mort le 19/06/1940 à Ossegney dans les Vosges à 34 ans. Mort pour la France.

## **EGLISE**

En campagne et bien des villes, cette politique est un choc profond pour le peuple, car le curé était un membre important de la communauté.

Le curé tenait les registres d'état civil remis ensuite aux mairies.

Cette colère paysanne amènera des soulèvements populaires violents dont la guerre de Vendée.

La déchristianisation s'est manifestée de différentes façons :

- persécution et assassinat des prêtres réfractaires;
- fermeture des églises et vente de presbytères ;
- démolition de clochers ;
- suppression du calendrier grégorien et mise en place du calendrier républicain ;
- fonte de l'argenterie et des cloches ;
- culte de la raison et de l'être suprême ;
- profanation des tombeaux de la Basilique Saint Denis (tombeaux des principaux rois de France).
- mot de Mirabeau "vous n'arriverez à rien si vous ne déchristianisez pas la révolution".



Séparation de l'Eglise et de l'Etat par la révolution française le 18 septembre 1794 et 21 février 1795. Le 18 septembre 1794 (2ème jour complémentaire de l'an II), la convention vote la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Sur rapport de Cambon le budget des cultes est supprimé. "La république ne paie ni ne salaire aucun culte". 5 mois plus tard, la convention thermidorienne complète cette séparation par un décret encore d'actualité ! le 21 février 1795 (3 ventôse an III).

Les églises seront réouvertes le 31 Mai 1795. Le mouvement continue à décroître après le « coup d'état du 18 Fructidor an V » (4 septembre 1797). Le concordat rétablit officiellement le culte en 1802.

Le 9 décembre 1905 est déclaré la séparation entre l'Eglise et l'Etat.

## **MAIRIE**



Avant 1860, la Mairie se trouvait à la Villa Massiou chez l'habitant et la commune avait signé un contrat de location.

Le bâtiment actuel a été acheté par la Mairie à Mme Jacques DELORME (née Marie-Anne COLLONEL) en 1850 pour 3 500 Francs pour transformation en maison d'école. En 1860 la Mairie s'installe dans la partie droite, elle retournera dans la résidence Massiou en 2000 et 2001 le temps de la réhabilitation des locaux. La salle de classe devient salle de conseil et La Poste part Place des Chênes Verts.

La Mairie est le lieu où chaque citoyen peut obtenir les renseignements administratifs et effectuer des démarches qui le concerne tel les naissances, mariage, décès, recensement...

Le maire **M. Jacques LEGET**,

- il préside le conseil municipal,
- il est officier d'état civil et de police judiciaire,
- il présente et exécute le budget de la commune

- il organise les élections,

Ses adjoints :

- **M. Didier LARELLE** est en charge de l'urbanisme, de l'aménagement de la voirie, de l'accessibilité, des réseaux, de l'environnement et de la sécurité urbaine ;
- **Mme Sylvie MARTIN** en charge des affaires électorales, scolaires, périscolaires, enfance, jeunesse, Projet Educatif Local, communication et information ;
- **M. Yves BOURSIER** en charge de l'entretien de la voirie, des espaces verts et publics et des bâtiments communaux ;
- **Mme Patricia DAVID** en charge des affaires sociales, de la solidarité, des relations avec les personnes âgées et de la petite enfance,
- **M. Philippe PINAUD** en charge de la vie associative, culturelle, des animations, des fêtes et des cérémonies.

Ils sont également assistés de 13 conseillers municipaux qui se réunissent en conseil municipal.

A la Mairie vous accueillent Mme **Manuelle PAJOT** Directrice Générale des Services, Mme **Sandra BAUDRY** en charge de l'urbanisme, des élections, Mme **Johanna MIGNON** en charge de l'état civil et des formalités administratives.

Pour votre sécurité Messieurs **Eric GADAIS** et **Franck WEISS**.

Je vous laisse à présent entrer dans ce lieu où vous pourrez voir, lire et découvrir des objets et documents relatifs à la citoyenneté. Bonne visite et rendez-vous au pot de l'amitié pour les résultats du quizz.